



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : [mairie@cubzaclesponts.fr](mailto:mairie@cubzaclesponts.fr)  
Site : [www.mairie-cubzaclesponts.com](http://www.mairie-cubzaclesponts.com)

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 18  
Pour : 18  
Contre : -  
Abstentions : -

Date Convocation : 18/10/2018  
Délibéré par le Conseil Municipal  
à Cubzac les Ponts, le : 30/10/2018

Envoyé en préfecture le 31/10/2018

Reçu en préfecture le 31/10/2018

Affiché le **31 OCT. 2018**

ID : 033-213301435-20181030-2019\_48-DE

**Délibération n° 2018 - 48**  
Mardi 30 octobre 2018

L'an deux mille dix huit, le trente du mois d'octobre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Gérard BAGNAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint du Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le dix-huit octobre deux mille dix huit

**Présent(s)** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Anna SANTONJA - Josiane DESTOUESSE - Daniel CHAUVIGNAT - Jean-Paul SCHAUS - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurat(s)** : Alain TABONE *procurat Maribel ROBERT SOARES*  
Josiane DESTOUESSE *procurat à Anna SANTONJA*  
Sandra BERTHOLON FOUGERE *procurat à Gérard BAGNAUD*  
Gilles THIBAUD *procurat à Denis RICHARD*  
Cyril CHERIGNY *procurat à Jean-Roger THUILLIAS*

**Absent(s) excusé(s)** : Alain TABONE - Josiane DESTOUESSE - Sandra BERTHOLON FOUGERE - Gilles THIBAUD - Cyril CHERIGNY

**Le secrétariat a été assuré par** : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT CLASSE DE NEIGE 2019**

Vu le contrat de séjour de vacances de VALT33 annexé sur le projet de classe de neige 2019,

**Le Conseil municipal,**  
**Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle que :**

La prochaine classe de neige des élèves de CM2 du groupe scolaire Gustave EIFFEL aura lieu du 07 janvier 2019 au 11 janvier 2019 à Saint Lary Soulan (65) sur le centre de Vacances les Cabanes (le Pla d'Adet). Les enfants seront accueillis par l'association VALT et le transport sera assuré en autocar. Une équipe de 2 animateurs Valt accompagnera le groupe pour la vie quotidienne, l'encadrement des sorties et l'animation des veillées.

A ce jour l'effectif est composé de 26 enfants et 2 enseignants. Les Frais relatifs à ce voyage scolaire sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 31/10/2018  
 Reçu en préfecture le 31/10/2018  
 Affiché le **31 OCT. 2018**  
 ID : 033-213301435-20181030-2019\_48-DE

TARIFS	Quantité	Nbre	Prix unitaire	Total
SEJOUR ELEVES - de 31 à 36 élèves	0	1	257,00 €	0,00 €
SEJOUR ELEVES - de 25 à 30 élèves	26	1	270,00 €	7 020,00 €
GRATUITE ENSEIGNANT	2	1	0,00 €	0,00 €
Montant total du Séjour				7 020,00 €
<input type="checkbox"/> option transport en Autocar - Transport Aller/Retour + à disposition sur place	1	1	2 400,00 €	2 400,00 €
<input type="checkbox"/> option animateurs de vie quotidienne	2	1	475,00 €	950,00 €
Total avec Options				10 370,00 €

Le 1<sup>er</sup> Adjoint propose au Conseil Municipal, de poursuivre la participation de la Mairie au frais de ce voyage scolaire à hauteur de 65%, soit un montant 6.740,50€. Le coût restant à la charge des familles est de 3.629,50€. Initialement la prise en charge de la commune était de 60% mais au regard du nombre moins important d'enfant qui partent, le reste à charge pour les familles était considérablement plus important que les années précédentes.

La Mairie se chargera de régler l'ensemble de la facture afférente à ce voyage.  
 Une participation de 35% du montant total facturé sera demandée à l'ensemble des familles et sera récupérée par la Mairie par le biais de la régie de recettes – Classe de neige. Cette dernière sera arrondie pour faciliter le paiement en numéraire.

Ainsi la participation à la régie de recettes – Classe de neige est la suivante :

Tarifs	Prix	Quantité	Total
Enfant	139,596€	26	3.629,496€
Enseignant	0€	2	0€

Le 1<sup>er</sup> Adjoint propose au Conseil de fixer la participation pour chaque enfant à 139,60€.  
 La participation réelle de la commune à la classe de neige étant alors de 6.740,40€.

**Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint entendu,**  
**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** de subventionner la classe de neige à hauteur de 65%, arrondie à l'euro inférieur pour les familles soit un montant de 6.740,40€,
- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement de l'ensemble de la classe de neige seront budgétisés sur le budget principal 2019 à l'article 6251 – Voyages et déplacements,
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer l'ensemble des documents en relation avec la présente délibération,
- **DIT** que la participation de 35% fera l'objet d'une recette pour chaque participant à la régie de recettes classe de neige pour un montant de 139,60€.

*Le Maire,*  
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*  
*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*



**Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,**  
**Par délégation,**  
**Gérard BAGNAUD**